

Image not found or type unknown



En cas de dépôt de bilan

Par **turquoisepacificdiamant**, le **14/10/2013** à **17:22**

Bonsoir,
Mon fils de 20 ans entame sa troisième année d'apprentissage mais son employeur risque de déposer le bilan.
Pourra-t-il continuer le CFA avant de retrouver un nouvel employeur ?
Sera-t-il rémunéré pendant cette période ?
Qu'advient-il s'il ne retrouve pas d'employeur avant la date de fin d'année au CFA ?
Grand merci à l'avance.
Béatrice